

## **Résumé de la rencontre tenue, entre l'APELN et la municipalité de St-Aimé- des-Lacs, le du 26 septembre 2022**

Bonjour à vous membres de l'Association (APELN)

Comme nous l'avons mentionné, lors de l'assemblée générale annuelle en août dernier, l'Association n'avait pas encore signé l'entente de collaboration avec la municipalité de St-Aimé-des- Lacs. Certains points étaient en suspens tels que le montant annuel à remettre à l'Association provenant de la taxe de secteur (aussi appelée « taxe verte »), le niveau de collaboration et d'engagement de la municipalité à protéger l'environnement et la valeur de nos propriétés, membres de l'Association.

Huit directeurs/trices de l'Association étaient présents/tes afin de rencontrer Mme Gagnon, mairesse de la municipalité, les élus/e municipaux (Mme Gravel et MM. Thivierge, Harvey, Simard et Dufour) de même que Mme Lapointe, directrice générale de la municipalité. Au cours de cette rencontre de plus de deux heures, nous avons pu discuter ouvertement de notre compréhension de l'entente préalablement déposée par la municipalité et des points que l'Association voulait voir améliorer. Toutes les personnes présentes ont collaboré afin de faire avancer le dossier. Les représentants/tes de la municipalité doivent en reparler, en réunion de conseil, au cours des prochaines semaines. Le dossier est à suivre.

L'Association a aussi profité de cette rencontre pour faire une présentation (voir l'autre document) résumant les actions réalisées en 2021-2022 et les enjeux pour les trois prochaines années 2023-24-25. Certains sujets ont été abordés :

1. Le coût de la mise à l'eau pour les visiteurs;
2. L'efficacité du lavage des embarcations;
3. Les mises à l'eau d'embarcations en dehors de la station de lavage du camping Municipal;
4. L'équité, au niveau de la taxe foncière, entre les résidents du tour du lac et ceux qui demeurent près du lac, qui en profitent (avec quai et embarcation) et qui n'ont pas le même niveau de taxe foncière en plus de ne pas payer la taxe de secteur (taxe verte) et
5. L'achalandage sur le lac l'été quant au nombre de bateaux versus la superficie du lac.

L'Association a aussi confirmé à la municipalité qu'à la suite du mandat d'étude que nous avons donné à l'OBV Charlevoix-Montmorency au regard des plantes aquatiques au lac, nous n'avons pas, au 13 août 2022, d'espèces exotiques envahissantes tels que le myriophylle à épis (plante) et la moule zébré (mollusque). Nous avons précisé qu'il est maintenant clair que la responsabilité de tous les membres et de la municipalité est de prendre tous les moyens afin de protéger le lac Nairne à cet égard.

Le travail de collaboration mené au cours des 35 dernières années entre l'Association, la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, La MRC et l'OBV Charlevoix-Montmorency, les différentes firmes spécialisées ainsi que chaque membre de l'Association a assurément aidé à la protection de l'environnement du lac, De plus cela a eu pour effet de contribuer à l'augmentation de la valeur foncière de votre propriété. Il est ici intéressant de mentionner que les propriétés des membres de l'Association représentent 31% des taxes foncières municipales à Saint-Aimé-des-Lacs.

Les enjeux environnementaux ont été un sujet important lors de la dernière campagne électorale provinciale. Votre Association, forte de plus de 200 membres, s'assurera de faire connaître ses propres enjeux auprès des élus municipaux, provinciaux et fédéraux.

Profitez du lac aujourd'hui en pensant à ceux qui seront là demain...

François Bédard  
Président APELN

Vous trouverez dans l'autre document, la présentation que nous avons faite à la municipalité lors de la rencontre. N'hésitez pas à nous acheminer vos commentaires en nous écrivant à [admin@lacnairne.org](mailto:admin@lacnairne.org)